

Qu'est ce que l'utilité sociale ?

Repères



Ce document est mis à disposition
selon les termes de la [licence](#)
[Creative Commons](#) CC-BY-NC-SA



Petite histoire de l'utilité sociale



2010

2000

- Un usage croissant dans l'économie sociale
 - Recherche et rapports (A.Lipietz, J. Gadrey, ...)
 - Expérimentations de méthodes d'évaluation

1990

- Une notion utilisée par l'Etat et les associations

1980

- Dans les textes législatifs pour justifier des aides ou exonérations
- Faisceaux de critères du CNVA
- Pas de définition autre que celle de l'instruction fiscale (1998)
 - ⇒ Activité peu ou pas prise en compte par le marché; publics spécifiques



« Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au delà d'autres objectifs éventuels de productions de biens et services destinés à des usages individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (nationale, internationale ou locale : le lien social de proximité) et à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain (dont fait partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie) »

Jean Gadrey, 2003

Petite histoire de l'utilité sociale

2010

- Une reconnaissance publique et privée
 - Une définition dans le contexte de la loi ESS (2014)
 - ⇒ Article 2 « Entreprises poursuivant une utilité sociale », agrément ESUS
 - Un intérêt d'entrepreneurs et investisseurs pour l'impact social
 - ⇒ Développement de l'entrepreneuriat social

2000

- Un usage croissant dans l'économie sociale
 - Recherche et rapports (A.Lipietz, J. Gadrey, ...)
 - Expérimentations de méthodes d'évaluation

1990

- Une notion utilisée par l'Etat et les associations

1980

- Dans les textes législatifs pour justifier des aides ou exonérations
- Faisceaux de critères du CNVA
- Pas de définition autre que celle de l'instruction fiscale (1998)
 - ⇒ Activité peu ou pas prise en compte par le marché; publics spécifiques

L'utilité sociale dans la loi ESS

- Article 2 « Entreprises poursuivant une utilité sociale »
 1. Soutien à des personnes en situation de fragilité ;
 2. Lutte contre les exclusions et les inégalités, éducation à la citoyenneté, lien social, cohésion territoriale.
 3. Développement durable, transition énergétique, solidarité internationale
- Agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS)
 - Avoir un but d'utilité sociale
 - Une gouvernance participative
 - Recherche d'une utilité sociale ayant un impact significatif sur le compte de résultat
 - Une échelle des rémunérations de 1 à 10 et la moyenne des 5 salaires les plus élevés pas supérieure à 7 fois le Smic



Petite histoire de l'utilité sociale



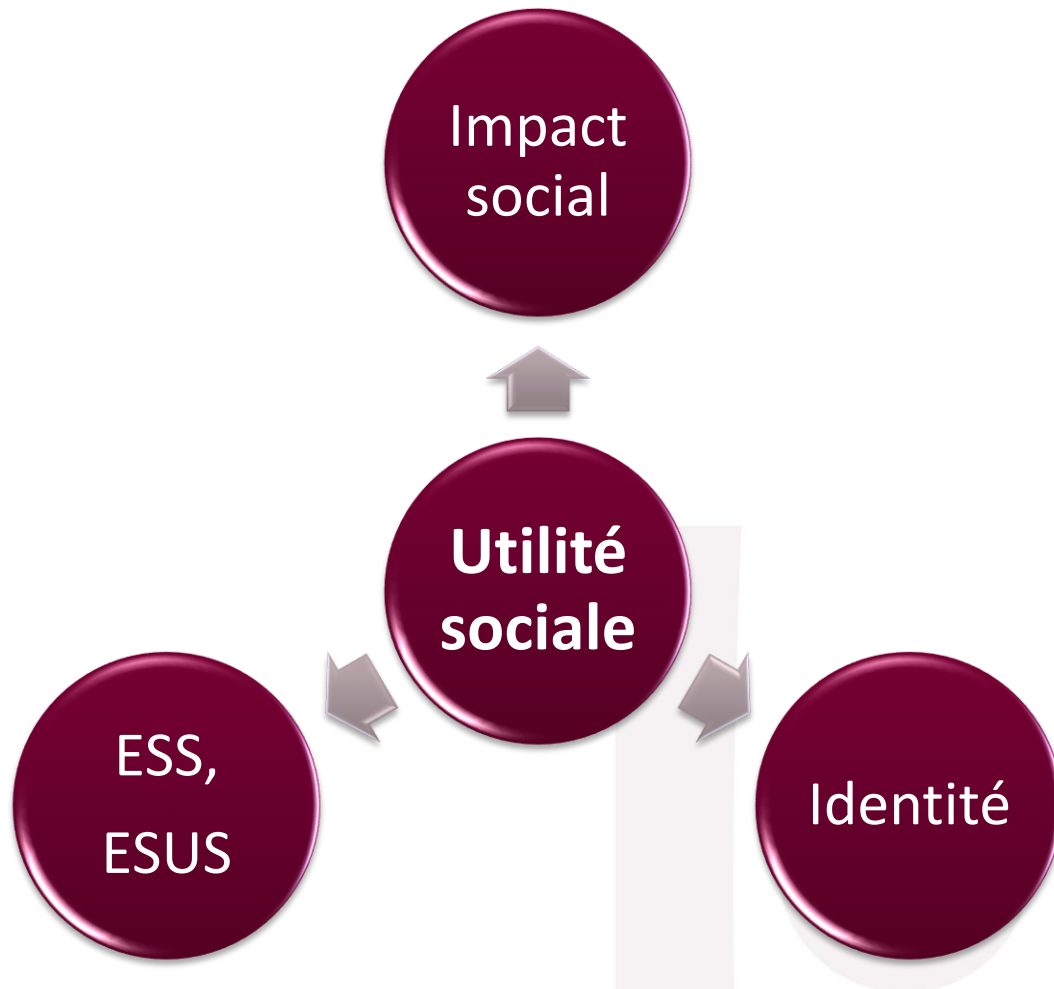
- Une reconnaissance publique et privée
 - Une définition dans le contexte de la loi ESS (2014)
 - ⇒ Article 2 « Entreprises poursuivant une utilité sociale », agrément ESUS
 - Un intérêt d'entrepreneurs et investisseurs pour l'impact social
 - ⇒ Développement de l'entrepreneuriat social
- Un usage croissant dans l'économie sociale
 - Recherche et rapports (A.Lipietz, J. Gadrey, ...)
 - Expérimentations de méthodes d'évaluation
- Une notion utilisée par l'Etat et les associations
 - Dans les textes législatifs pour justifier des aides ou exonérations
 - Faisceaux de critères du CNVA
 - Pas de définition autre que celle de l'instruction fiscale (1998)
 - ⇒ Activité peu ou pas prise en compte par le marché; publics spécifiques

Points-clé

- Une raison d'être
 - Sens, vision de la société
 - Un accord entre les parties-prenantes sur ce qui a de la valeur
 - Spécifique à chaque structure, en lien avec son contexte
- Des impacts sur la société
 - Social au sens de sociétal,
 - Ensemble des impacts sur la société (sociaux, économiques, culturels, environnementaux, ...), liés à l'activité, aux pratiques et à la gouvernance
- Le choix d'un vocable
 - Différent de l'intérêt général, du projet associatif
 - Utilité sociale, impact social, ...



Une notion, des usages ...



Hélène Duclos

heleneduclos.tf@gmail.com

Tél. : 06 11 49 33 36

 heleneduclosESS

 Hélène Duclos

Pour en savoir plus ...

www.utilite-sociale.fr